

**2008/43 - Délégation de service public pour gestion de la fourrière automobile - Confirmation de l'approbation des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ( Direction Régulation Urbaine) (BMO du 21/04/2008, p. 697)**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit de la délégation de service public pour gestion de la fourrière automobile.

A la suite d'une ordonnance du 15 février 2008, la procédure en délégation de service public a été annulée par suite d'une modification de la jurisprudence qui a estimé les critères trop restrictifs et donc qu'il n'y avait pas une assez grande ouverture à la concurrence.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Mes chers Collègues, avec le printemps et surtout après les élections nous revient le sujet épineux de la fourrière. Un dossier qui, depuis le début subit les aléas d'une gestion plus qu'hasardeuse.

Dès 2005, nous avons dénoncé les conditions d'attribution de la délégation de service public de la fourrière à la société GEFA, société en cours de constitution, dont seul un projet de statuts avait été déposé et qui ne précisait pas le mode de financement des investissements à réaliser. Cela d'autant plus qu'elle se trouvait seule à soumissionner à l'issue de l'appel d'offres. Nous demandions officiellement au Maire de Lyon de relancer la procédure de DSP afin de disposer de plusieurs offres pour faire le meilleur choix possible. Il choisit de passer outre et devant son refus nous avons voté contre cette délibération.

Mal lui en prit puisque sur un recours déposé par la Préfecture, la DSP a été ensuite annulée par le tribunal administratif. Gérard Collomb a alors pris la décision incroyable de continuer à confier à cette société la gestion de la fourrière municipale malgré la décision du tribunal administratif. Une remise des pénalités de 60 000 euros dues par cette société est même votée par le Conseil municipal à l'époque. A nouveau, nous avons manifesté notre désaccord avec ces méthodes de gestion en votant contre cette délibération.

Le reste s'est ensuite passé hors de cette enceinte, hors de l'enceinte du Conseil municipal. En fin d'année dernière, un premier projet de rapport à soumettre au Conseil municipal prévoyait la prise en régie directe de la fourrière. Quel formidable aveu d'échec que la réintégration dans les services municipaux d'un service qui, dans toutes les grandes villes de France, sans exception, est géré par des entreprises privées. Comme par hasard, ce projet de rapport disparut ensuite.

Dernier acte, le Conseil municipal du 18 février dernier. A la Conférence des présidents du vendredi 15 février, Amaury Nardone, alors Président délégué de notre Groupe et spécialiste de ce dossier avait pris un temps de parole sur ce dossier visant à relancer une procédure de

délégation de service public pour la fourrière municipale ! Dans l'après-midi, il a reçu un coup de téléphone du Cabinet de Gérard Collomb qui l'informait que ce dossier était à nouveau retiré et qu'il ne serait finalement pas présenté au Conseil.

Cette énumération démontre les inconséquences répétées du Maire de Lyon qui, dès le début a privilégié une société qui n'était manifestement pas suffisamment solide pour assurer cette mission et qui a ensuite, d'atermolements en atermoiements tenté de reculer l'échéance au plus loin et, pour être tout à fait clair, au-delà des élections.

Vous voilà réélu maintenant, mais le problème est loin d'être résolu. Aujourd'hui, ce sont malheureusement les salariés, une vingtaine au total, qui font les frais de ces inconséquences. Et en ce qui nous concerne, nous voilà revenus au point de départ pour la gestion de la fourrière avec en prime un grave problème de personnel à gérer.

Moralité : il est parfois utile d'écouter son Opposition et de suivre ses conseils. Au-delà du simple effet de manche, nous espérons sincèrement que, dans l'intérêt de notre ville, ce mandat sera placé sous le signe d'une plus grande ouverture à nos propositions. Lorsque nous tirons le signal d'alarme, ce n'est pas uniquement pour provoquer votre colère, Monsieur le Maire, mais c'est aussi et d'abord pour le bien de notre ville.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais rectifier deux ou trois des éléments qui viennent d'être donnés sur cette question de la fourrière.

Tout d'abord, en 2005, les difficultés avaient été liées simplement au fait qu'un des actionnaires, qui intervenait à deux titres, n'avait signé qu'une fois le document au lieu de deux. Donc c'était déjà un élément purement formel qui avait constitué la difficulté. Et c'est à nouveau actuellement, pour une raison de pure forme que nous ne pouvons pas disposer des conditions prévues de fonctionnement de la fourrière puisque cette fois, dans le marché d'appel d'offres, il était indiqué qu'une certaine expérience était souhaitée pour les sociétés qui postulaient à ce marché. Mais cela a été jugé comme limitant quelque peu la concurrence et c'est la raison pour laquelle, nous nous retrouvons privés aujourd'hui de la Société qui devait remplacer la Société GEFA. Cette nouvelle société avait proposé des conditions beaucoup plus favorables et à la Ville et aux employés et devait en définitive pouvoir assurer dans de bonnes conditions la fonction de fourrière automobile.

Je voudrais d'ailleurs indiquer que cette fonction est parfois perçue négativement par ceux qui ont mal stationné, et qui doivent s'acquitter des frais de fourrière. Elle est cependant une activité indispensable à la Ville. Sachez que chaque matin, il y a des voitures qui sont trouvées stationnant sur les plateformes de tramway, devant les portes cochères, empêchant le fonctionnement de la ville, voire même

parfois, empêchant les services de sécurité d'intervenir. Il est donc indispensable de pouvoir disposer de ce service.

Je crois que nous ne devons pas être pessimistes sur l'avenir de ce fonctionnement. La Ville a toujours mis en œuvre des moyens substitutifs lorsqu'il y avait défaillance et on aura évidemment un fonctionnement tout à fait normal, malgré les difficultés actuelles vraisemblablement après le mois d'août prochain, date à laquelle un marché de fourrière sera mis en œuvre en attendant la nouvelle DSP.

Par ailleurs, et c'est un point important, les salariés de GEFA ont été mis en situation difficile. Ceci n'aurait pas dû se développer car nous avons obtenu de la nouvelle Société qu'elle reprenne ces salariés et donc tout devait se faire sans transition délicate et dans des bonnes conditions pour les salariés dont nous avons eu grand soin. Malheureusement, nous sommes maintenant entre les deux marchés, le précédent et le futur et donc, l'attitude des employeurs passés met ces salariés en difficulté. La Ville s'est préoccupée de cela. Elle propose des postes au niveau de la Ville, la plateforme emplois étudie tout ce qui est souhaitable et nécessaire pour ces personnes et bien évidemment, dans les marchés futurs, ces salariés retrouveront des conditions convenables de travail.

Donc, autant pour les salariés de la fourrière que pour l'activité elle-même, nous reconnaissons les difficultés présentes liées à des annulations de marchés en raison de considérations de forme mais cette étape devrait être parcourue sans trop d'encombres et nous aurons une fourrière en bon état de marche à la rentrée prochaine.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)